

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 5 (1876)

Heft: 9

Rubrik: Réunion générale de la Société fribourgeoise d'éducation à Châtel-Saint-Denis le 21 août 1876

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉUNION GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

A

CHÂTEL - SAINT - DENIS,

le 21 Août 1876.



La Société fribourgeoise d'éducation fondée, il y a quatre ans, au Lycée, avait sa réunion générale cette année à Châtel-St-Denis, le 21 août.

Dès la veille une animation plus qu'ordinaire régnait dans le chef-lieu de la Veveyse. La population châteloise s'apprêtait à fêter dignement le corps enseignant du canton. Elle se rappelait que quelques années auparavant cette association était entrée dans le pays armée d'un programme qui rassurait tous les pères de famille et les amis de l'instruction. C'en était assez pour lui réserver une cordiale et sympathique réception. Comme prélude aux assises sérieuses qui devaient se tenir le lendemain, une soirée dramatique et musicale était ménagée aux membres de la Société déjà arrivés.

Le matin de la fête, une longue file de chars et de voitures se rendaient à la gare de Palézieux et vers 8 heures amenaient à Châtel près de 300 instituteurs et institutrices.

Le cortège se forme près du Cercle démocratique. La fanfare de Châtel ouvre la marche et entraîne à sa suite les hôtes de la journée.

L'élan est donné; l'entrée en ville d'un cortège, avec musique en tête, remplit l'air de bruits de fête qui invitent tout le monde à prendre part à cette belle réunion. La population de Châtel ne se le laisse pas dire deux fois: elle suit avec empressement ses nombreux hôtes jusque dans l'enceinte de l'église neuve où les discussions sérieuses absorberont les quatre premières heures de la journée.

M. Joseph Philipona ouvre la séance par quelques paroles de bienvenue dont voici la teneur:

Messieurs les membres du Conseil d'Etat, du Clergé, pères de famille et Instituteurs,

• Votre présence toujours plus nombreuse à nos réunions annuelles, nous dit assez combien de sympathies sont groupées autour de la Société fribourgeoise des Instituteurs.

Le 15 décembre 1871, date profondément gravée dans nos souvenirs, environ deux mille hommes accouraient à Fribourg, avec une même pensée, un même désir, les mêmes espérances.

Consolider l'édifice de l'avenir fribourgeois sur les bases d'un enseignement religieux, patriotique et populaire;

Grouper, à cet effet, les Instituteurs dévoués et capables; attirer l'attention publique sur l'importance toujours croissante à accorder au développement et au progrès de l'instruction, assurer à l'œuvre noble mais difficile de l'enseignement un concours plus actif de la part des familles et des autorités locales, en un mot, travailler en commun pour l'honneur, l'avenir et le salut des générations naissantes.

Telle était leur pensée, tel est aujourd'hui notre programme. Former des hommes pour la société, des citoyens pour la patrie, des chrétiens pour Dieu et l'autre vie, telle est la devise inscrite sur le drapeau de la Société fribourgeoise d'éducation.

La nouvelle Association, entourée dès son berceau des sympathies bienveillantes et des précieux encouragements des autorités supérieures, du Clergé et des pères de familles a pris un rapide essor, un développement inespéré: d'où nous pouvons conclure qu'elle répond aux besoins, aux vœux et aux espérances du pays.

Heureux le pays catholique où les magistrats et le clergé saisissent d'une main ferme le grand levier qui, à l'heure présente, remue partout les intelligences et les cœurs: *l'instruction populaire.*

Heureux le pays où l'éducation tient la première place dans les sollicitudes du foyer domestique, où les pères de famille ont assez de conscience et de cœur pour ne confier qu'à des instituteurs religieux et dévoués le soin de défricher et d'ensemencer l'intelligence et le cœur de leurs enfants!

Ainsi, nos remerciements et notre profonde reconnaissance au Conseil d'Etat, en particulier à l'honorable M. le Directeur de l'Instruction publique qui chaque année est venu apporter à nos réunions son précieux tribut de sympathies, de conseils et d'encouragements; aux membres du clergé, dont la présence relève à nos yeux la noble mission de l'éducation de l'enfance; aux Commissions locales et pères de famille, venus nombreux apporter un témoignage d'attachement à notre corps enseignant; et vous, chers instituteurs, vous savez que chaque année nous resserrons toujours davantage les liens d'amitié qui nous unissent; chaque année, vous aimez à discuter, en présence du pays, les intérêts si chers de l'enfance et à puiser dans les conseils, l'expérience et les encouragements de vos amis, de nouvelles lumières pour l'avenir, de nouvelles forces pour poursuivre la noble mission que la Providence vous a assignée. A tous, magistrats,

prêtres, pères de familles et instituteurs, une chaleureuse bienvenue.

Il est donné lecture du protocole, qui est adopté. L'on passe ensuite à la lecture des rapports.

L'assemblée ayant exprimé le vœu que les trois rapports présentés soient livrés à l'impression pour paraître dans une brochure spéciale, nous nous bornerons à en signaler les lignes générales.

Le 1^{er} rapport lu par M. Gremaud, instituteur, a pour objet les devoirs des instituteurs à l'égard des enfants, des parents, de la patrie et de la religion.

Le rapporteur résume le premier devoir dans quelques lignes où respirent une foi vive, une âme ardente, l'amour de la patrie, l'instinct de tout ce qui est grand et généreux, et la conscience de la dignité humaine. Laissons le parler :

« Cultiver, exercer, développer, fortifier et polir toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaine, donner à ces facultés leur parfaite intégrité, les établir dans la plénitude de leur puissance et de leur action ; par là former l'homme et le préparer à servir sa patrie dans les diverses fonctions sociales qu'il sera un jour appelé à remplir, et, ainsi dans une pensée plus haute, préparer l'éternelle vie en élevant la vie présente : tel est le devoir des hommes qu'un choix honorable, une vocation sérieuse, un dévouement généreux, associé à l'autorité, à la sollicitude paternelle ; telle est la sainte mission des instituteurs de la jeunesse ; telle est la loi de la nature et l'ordre imposé par la Providence elle-même. »

Traitant avec ordre et ensemble les diverses questions économiques, commerciales, etc., M. Gremaud passe à la question agricole et laisse entrevoir la nécessité de concentrer tous les efforts pour faire aimer et apprécier l'agriculture dans notre pays et de ne pas livrer à d'autres forces stériles pour le canton les bras fribourgeois.

Passant ensuite à l'éducation morale que les instituteurs doivent donner à leurs élèves, il montre dans un tableau imagé, mais saisissant de vérité, les bienfaits de la religion dans l'éducation.

« Sans elle, dit-il, tout s'égare, tout est faible, tout est pénible. Il faut que *tout* dans l'école soit dominé et pénétré par elle. Que sert à l'homme de briller aux yeux du monde par son instruction, s'il ne brille en même temps par ses vertus. Le concours de la religion est d'une nécessité absolue. Sans cette lumière divine, il est impossible de travailler avantageusement à l'éducation de la jeunesse. »

Les devoirs des instituteurs envers les parents consistent à répondre à la confiance des parents en inspirant à leurs enfants

le respect et l'affection qu'ils doivent à leurs père et mère et en faisant de ces enfants des sujets capables de venir en aide à leur famille plus tard.

Le seul nom de la patrie éveille des pensées sublimes dans l'âme du jeune rapporteur. Si la place nous le permettait, nous citerions ces belles pages empreintes de sentiments si patriotiques et nous aimerions à les voir publier, ne serait-ce que pour détruire certains préjugés mettant en doute le patriotisme des catholiques.

Le rapport se termine par les devoirs des instituteurs à l'égard de la religion. Ici encore se reflète comme dans un miroir l'âme de l'orateur. Écoutons-le une dernière fois :

« La religion est une satisfaction donnée aux plus mystérieux » besoins de l'âme ; c'est l'expression des rapports qui unissent » la créature au Créateur, notre vie présente à nos destinées futures, le monde des choses visibles à un ordre de faits surnaturels. Lien du ciel et de la terre, elle forme en même temps le » nœud le plus ferme et le plus haut placé des sociétés humaines. » Puis comme conclusion, il ajoute : « Que toujours une seule pen- » sée nous guide, c'est que nous ne devons pas seulement cher- » cher à former les intelligences, mais encore et surtout des hom- » mes capables de donner leur âme à Dieu, leur cœur à l'Eglise » et leur corps à la patrie. »

Des applaudissements prolongés saluent la lecture de cet admirable rapport.

La 2^{me} question mise à l'ordre du jour a trait à la part que doit avoir l'orthographe dans l'enseignement primaire et l'étude des meilleurs moyens à employer pour l'étude de cette branche.

Le rapporteur, M. Villard, s'attache à démontrer les avantages de la connaissance de l'orthographe en s'appuyant sur les compositions de ses collègues et en en faisant ressortir les imperfections et les lacunes. Ce travail rédigé avec talent, sera apprécié par les amis de l'instruction et par les pédagogues, et nous ne doutons pas qu'il ne trouve sa place dans les ouvrages destinés à favoriser l'enseignement de la jeunesse. M. Villard est d'ailleurs avantageusement connu du public fribourgeois par ses succès obtenus dans la carrière de l'enseignement.

A la suite de la lecture de ce rapport, M. Horner croit devoir combattre l'importance que l'on attache à l'enseignement de la grammaire. On doit viser à l'utilité pratique de ce que l'on enseigne. La grammaire est une question de forme, un vêtement et les académiciens même n'étant pas d'accord sur l'analyse logique, la terminologie, etc, comment veut-on faire apprendre cela à des campagnards ?

M. Villard aimerait savoir jusqu'à quel point il faut suivre la grammaire et il sera heureux le jour où cet enseignement

ne figurera plus dans le programme. C'est l'habitude qui fait écrire sans faute.

M. Horner affirme qu'il n'a point voulu du tout critiquer l'excellent rapport de M. Villard. Il désire seulement que l'on considère tout au point de vue pratique, et tandis que jusqu'ici la pratique ne venait qu'après la théorie. Il demande que l'on n'accorde pas une importance exagérée à un enseignement abstrait au préjudice des branches et de l'éducation qui seules forment les caractères.

Suit la lecture des conclusions du 3^e rapport, le temps ne permettant pas d'en faire la lecture entière :

Nous regrettons de ne pouvoir analyser le rapport, de M. Bise n'en ayant pas entendu la lecture complète. C'est par cette même raison qu'aucune discussion n'a été soulevée à propos de ce remarquable travail qui paraîtra dans le *Bulletin*.

Il est donné connaissance des comptes de la société qui bouclent par un boni de 5 fr. environ.

M. le chanoine Æby communique ensuite une lettre provenant des sociétés pédagogiques de St-Gall et de Thurgovie, lettre empreinte des meilleurs sentiments à l'égard de l'Association pédagogique fribourgeoise. Il est demandé avec instance que ces sociétés n'en forment qu'une, et marchent la main dans la main, unies intimement pour combattre, avec avantage, les lois fédérales scolaires qui pourraient surgir à l'avenir. Elle se termine par ces mots : « Entrons donc en lutte pour la foi de nos pères et » l'indépendance de la patrie. Mettons la main à l'œuvre et travaillons pour la cause de Dieu et de la sainte Eglise. »

M. Blanc-Dupont propose à l'assemblée d'entrer dans la société en formation et d'envoyer des délégués à la fête de Lucerne dans ce but.

M. Horner hésite devant ce projet qui ôterait à la société fribourgeoise d'éducation son caractère intime et en quelque sorte en détruirait l'esprit de famille par la différence de langue. Nos instituteurs ne pourraient d'ailleurs, en raison des dépenses se rendre facilement dans la Suisse allemande. Nous ne pouvons pour le moment que leur offrir nos sympathies; en attendant le comité étudiera cette question.

M. Blanc estime que cette association peut-être d'un grand poids à des moments donnés.

M. Horner veut conserver à l'association fribourgeoise son caractère pédagogique et ne pas lui donner le caractère militant des sociétés allemandes.

La question a déjà été posée précédemment pour d'autres sections et a été résolue négativement.

M. Schorderet croit que l'idée émise par M. Blanc n'a pas la portée que veut lui donner M. Horner. Autre chose est une fusion

et autre chose une fédération. On peut avoir des relations avec ces cantons et profiter ainsi de la facilité des voies de communication. Les chemins de fer peuvent aussi bien servir l'Eglise que l'Internationale. L'orateur entre dans les vues de M. Horner, qui sont conformes à celles de M. Blanc, c'est-à-dire former une fédération d'éducation pour la Suisse, tout en conservant à la société fribourgeoise son homogénéité et son indépendance.

M. Progin veut étudier la question. Plus on la mûrira, mieux cela vaudra.

Voici la proposition qui a été adoptée :

L'Assemblée de Châtel invite le Comité à créer des relations sérieuses et suivies avec les Associations catholiques d'éducation et à faire son possible pour aider à la fondation de sociétés pareilles à la nôtre dans les cantons suisses catholiques.

Deux délégués sont chargés d'aller à la Réunion de l'Association suisse de Pie IX, à Lucerne, dans ce but.

M. Villard demande que l'on modifie le règlement de la caisse de retraite des instituteurs.

M. Horner répond que des propositions ont déjà été faites et adoptées et que la faute en revient au comité si l'on n'y a pas donné suite.

Il est procédé ensuite au renouvellement *du comité* et la séance est levée à 1 h. 1/2.

Après une séance si bien remplie l'on se dirige vers la cour du château convertie en une salle à manger. L'aspect en est simple, presque rustique. Des toiles forment la voûte de cette enceinte et sont destinées à faire l'office de parapluie ou de parasol, selon que les circonstances l'exigeront. Ce jour-là, il serait difficile de dire contre lequel de ces deux éléments elles nous ont abrité.

Le menu du dîner a trouvé grâce devant tout le monde et l'on assurait même que jamais un banquet aussi confortable n'avait été servi à la Société fribourgeoise d'éducation. Ajoutez à cela la célérité du service et la modicité des prix, c'en est assez pour nous dispenser de faire l'éloge de M. J. Pilloud. La réussite de son entreprise a parlé assez haut auprès de l'opinion des convives.

La musique et la société de chant servent alternativement à l'assemblée les morceaux les plus variés. Nous n'avons pas oublié encore l'effet produit par le *ranz des vaches*, l'*hymne à Pie IX*, etc. La société de chant de la Singine ne reste pas non plus en arrière et exécute de temps en temps de très belles mélodies.

La série des toasts s'ouvre. La parole est donnée à M. le préfet de Châtel.

Mesdames, très-révérands et honorés Messieurs,

Au nom du district de la Veveyse, j'ai l'honneur d'être l'inter-

prête de ses sentiments sympathiques en vous disant à tous : Soyez les bienvenus au milieu de nous.

Je constate avec admiration votre empressement à répondre de toutes parts à l'appel du comité ; j'en découvre la cause dans le sentiment intime que vous avez tous de la noblesse et de l'importance du but poursuivi : l'éducation de la jeunesse. A vous, Messieurs, est dévolue la mission de cultiver le cœur et l'esprit du jeune homme, les deux plus nobles facultés de son âme. Mission sublime ! — Sur cette culture morale et intellectuelle reposera le fondement de l'édifice social : la religion, la famille, l'Etat : éléments constitutifs de la société. Portée immense !

Or, je pose en principe que le problème de l'éducation et de l'instruction ne peut être résolu que par l'alliance, la coopération, l'appui mutuel des sciences divine et humaine, des autorités ecclésiastique et civile : c'est dire arrière à l'idée anti-sociale de séparer la religion de l'enseignement public. Oui, Messieurs, bannir le prêtre de l'école, c'est imprimer à celle-ci le stigmate de la stérilité : la fécondité de l'école ne peut être que le produit concret des deux forces religieuse et humanitaire. La démonstration scientifique de cette vérité a été faite par les débats de ce matin ; ce n'est ni le cas ni le lieu de la répéter ici ; il suffit d'en appeler à l'expérience.

Au nom du district, merci à vous, respectables membres de l'autorité ecclésiastique ; à vous, honorables membres de la magistrature civile ; à vous tous, dignes et zélés membres du corps enseignant.

Permettez qu'au nom de tous, je porte un toast : A l'union par opposition à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A l'harmonie des cœurs et des intelligences.

—
Toast porté à la patrie par M. Comte, Rd. curé.

Au nom et de la part du Comité, je viens faire appel à vos grands cœurs et à vos pleines poitrines pour acclamer la patrie.

Un prêtre ne pourrait refuser un toast à la patrie sans rencontrer de grandes difficultés. La patrie c'est le sol natal, c'est l'air que nous respirons ; ce sont nos parents, nos familles, nos biens. Ajoutez encore la liberté, la commune, la paroisse, le clocher, tout cela forme la patrie.

A ce titre, j'ose vous proposer des acclamations à la patrie. Nous voulons encore y joindre des vœux.

La patrie doit être unie. Dans les grands comme dans les petits pays, le moyen de rester unis c'est de respecter les anciens. L'oracle est dans les vieux. Et ici, il ne m'est pas possible de ne pas acclamer le pays de Vaud qui a fait monter à la tribune du tir national de Lausanne pour saluer le berceau de nos libertés les cantons antiques, Uri, Schwytz et Untervalde. Le canton de Vaud nous a donné non-seulement de grandes leçons, mais encore de grands exemples.

L'union exige le respect aux anciens membres et aux anciennes institutions, surtout pour les principes. L'union repose là-dessus. Dans les familles, les grands protègent les petits au lieu de les manger.

Je n'ai pas la statue de la république devant moi, mais je l'ai dans l'esprit. Un prêtre catholique est toujours porté à avoir devant lui l'image vivante de la patrie. Je bois à la patrie unie et à la patrie bénie. Oui, Messieurs, nous avons plus besoin de bénédictions que de canons. Il faut rétablir les communications entre Dieu et la patrie. Avec Dieu, nous possédons tout et je me rappelle toujours avec plaisir ces paroles :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.

Nos aïeux sont tombés à genoux devant le crucifix pour la prière et non devant le chapeau de Gessler.

Je souhaite à la patrie d'être unie et bénie.

Ce toast à la patrie, dont nous n'avons pu reproduire que les principaux traits, a soulevé d'enthousiastes acclamations.

On aime à entendre cette voix sympathique traduisant de si viriles et fines pensées.

Toast au Conseil d'Etat, porté par M. J. Philipona.

Lorsqu'un vaisseau, après une traversée plus ou moins difficile et périlleuse, arrive heureusement au port, il est juste que les passagers remercient Dieu et l'équipage. Je ne dirai pas que le vaisseau fribourgeois soit déjà au port, il se balance majestueusement encore sur les eaux naguère si agitées de la patrie Suisse, mais il semble que les flots se sont calmés et qu'au vent impétueux de la discorde a succédé le doux zéphir de l'union entre Confédérés. Oui l'esprit d'union qui animait nos pères s'est réveillé avec leur souvenir à Morat et a suivi la bannière fédérale au tir de Lausanne. On a compris par l'exemple de nos pères que ceux qui donnent leur âme et leur cœur à Dieu savent aussi donner leur cœur et leur sang à la patrie. Les fêtes vraiment nationales et patriotiques de Morat et de Lausanne ont été pour le ciel suisse un arc-en-ciel d'espérance et pour le Canton de Fribourg, j'ose le dire, une réparation d'honneur. Rappellerai-je les nobles paroles de cet orateur Vaudois qui a montré à la Suisse et à l'Europe entière le canton de Vaud et le canton de Fribourg portant sur leur front l'auréole de la plus généreuse tolérance envers leur minorité de confession différente. Cet éloge de nos Confédérés fait honneur à nos magistrats qui, dans les circonstances difficiles que traverse la Suisse, n'ont pas oublié un instant que le canton de Fribourg avait été introduit dans la famille helvétique par le pacificateur de Stanz qui laissa à la Suisse cette féconde et mémorable parole : Restez unis.

Mais nos magistrats qui savent si bien maintenir le canton de Fribourg dans ses traditions de foi et de patriotisme et lui con-

cilier par leur attitude franche, ferme et prudente l'estime de ses Confédérés, ont encore des titres spéciaux à notre reconnaissance.

La multiplication des écoles, l'augmentation des traitements des Instituteurs, une nouvelle loi et un nouveau règlement scolaires, en harmonie avec les besoins présents, l'activité de la direction de l'Instruction publique rayonnant sur les commissions scolaires, les inspecteurs et le corps enseignant, voilà certes des chiffres importants à mettre à l'actif de nos autorités supérieures. Que mettrons-nous au passif de ce bilan? Rien si ce n'est peut-être pas assez d'empressement de notre part à suivre ce noble élan, à concourir à ces généreux efforts pour le développement de l'instruction populaire. Ces chiffres, Messieurs, vous démontrent à l'évidence que le canton de Fribourg n'a pas à redouter pour le moment la banqueroute intellectuelle et morale, et que nous pouvons naviguer avec confiance et espoir vers l'avenir avec les bons pilotes qui nous dirigent.

M. le Président lit les deux dépêches suivantes à l'assemblée qui les acclame vivement :

Monsieur Joseph Philipona, Châtel,

Expression des regrets de ne pouvoir assister à votre belle fête, je m'unis d'intention et de cœur avec tous.

Alphonse THÉRAULAZ,
Conseiller d'Etat.

A la Société pédagogique, Châtel-St-Denis,

Salutations chaleureuses et les plus vives sympathies.

ŒSCH, président
de la Société pédagogique allemande.

M. Schaller, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique a tenté même l'impossible pour se rendre à la fête de la société pédagogique fribourgeoise qui a toutes ses sympathies.

Il lui adresse de chaleureux remerciements au nom du Conseil d'Etat. Il est heureux de voir l'esprit de concorde, de zèle, d'amour du travail qui préside à cette association. Fondée à une époque critique, elle a jeté de profondes racines au sein du peuple fribourgeois. Nos remerciements aussi aux Valaisans qui ont bien voulu honorer cette fête de leur présence. Ils ont toutes nos sympathies. Les Directeurs d'Instruction publique des cantons voisins sont heureux de voir la marche de cette société qui ose se montrer armée des principes éternellement vrais, éternellement catholiques pour lesquels nos pères ont combattu et ont souffert.

Soyez sûrs, Messieurs les instituteurs, que la commission pédagogique fera tout son possible pour remplir le programme fixé par la loi, secondée qu'elle est, par le zèle actif et dévoué de MM. les curés et de MM. les Préfets qui ne cessent dans leur

sphère, de travailler et de faire même l'impossible pour l'instruction de la jeunesse.

Unissons tous nos efforts et le succès couronnera notre œuvre. A vous institutrices et instituteurs, mon toast.

M. Genoud-Ripond boit à l'union de l'autorité religieuse et civile. L'importance des bons rapports entre l'autorité religieuse et civile est la meilleure garantie de l'ordre social. Pour atteindre ce but, il faut le concours efficace des deux autorités. La religion doit être à la base de l'instruction qui devient dangereuse si elle n'est éclairée des lumières de l'Évangile.

L'instituteur doit donner bon exemple et s'inspirer des avis de Messieurs les curés. Avec l'appui de Dieu, l'instruction s'élèvera et rendra les peuples heureux et prospères.

Toast de M. Schorderet.

Ce matin, Messieurs, vous avez pris une résolution importante qui peut déterminer un mouvement général dans la Suisse catholique, en faveur de l'éducation populaire.

Vous avez invité votre Comité à entrer en relation avec les hommes qui croient avec vous que la base de toute éducation est la religion et que les pères, responsables devant Dieu de leurs enfants sont libres de les élever pour Dieu, au nom de leur autorité paternelle, au nom du droit naturel et du droit chrétien.

Vous avez proposé d'envoyer une délégation aux fêtes de Lucerne, pour travailler à cette fédération des Associations pédagogiques catholiques existantes, pour provoquer la fondation de sociétés semblables à la vôtre où rien ne serait fait... Eh bien! c'est là une bonne action... et si le Comité veut agir, ne pas se laisser déconcerter par les difficultés, il y a là, croyez-le, des espérances d'un succès certain...

Ne craignons pas cette centralisation sur le terrain de la foi; l'unité du *Credo* n'étouffe pas la liberté de la pensée et la fédération des associations catholiques n'est pas la centralisation oppressive. Le canton de Fribourg a pris l'initiative de ce mouvement en faveur de l'éducation populaire *libre et chrétienne*. Le souvenir de l'imposante réunion du Lycée en 1871 est encore présente à vos souvenirs et plus que jamais, nous sommes reconnaissants envers Dieu d'avoir fait luire ce jour sur notre pays.

Le Préfet de Châtel, M. Genoud a caractérisé dans un discours remarquable ce que l'on a voulu sauver en fondant l'Association pédagogique fribourgeoise.

C'est la *liberté* du père de famille, c'est la présence de Dieu dans l'éducation.

Il n'y a pas de discours qui ait aussi bien résumé les raisons qui sont la cause de la fondation de notre Association et la raison d'être de son développement... Nous voulons que l'*élément religieux* et la *liberté* du père aient la première place dans l'éducation de nos enfants..... et il a raison, pas d'éducation catholique

possible, sans la présence du prêtre dans l'école rappelant celle de Dieu...

Ceux qui écartent de l'école cette présence visible du prêtre et invisible de Dieu ravalent la grandeur de l'éducation qui procède de la grandeur de Dieu même dont nous sommes les *enfants adoptés*....

Lorsque ce matin, je vous voyais réunis nombreux dans ce beau monument élevé dans des temps difficiles à la gloire de JÉSUS-CHRIST, aux frontières de notre pays, comme une forteresse appelée à protéger notre foi et partant nos libertés, je songeais au travail sublime auquel la vocation d'instituteurs vous appelle; vous travaillez, vous, à élever des *temples vivants* du *Saint-Esprit*, à édifier dans le chrétien ce qui fait sa grandeur infinie, la vie chrétienne, c'est-à-dire de *Dieu même*; voilà pour-quoi on a appelé votre vocation un *sacerdoce*....

Eh bien! Messieurs, chers Instituteurs et Institutrices, ce n'est pas assez d'affirmer la réalité de ces grandes choses dans vos écoles, dans vos organes de publicité, au jour béni de vos fêtes annuelles..., il faut que vos idées si saintes et si vraies se répandent autour de vous... Le Valais n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour vous suivre dans cette voie glorieuse et sûre; depuis nombre d'années, une association analogue et fédérée à la vôtre existe; tant de liens nous unissent au Valais, et le canton de Vaud, en protégeant la *liberté* pour tous, n'est pas une *séparation*, mais un *trait d'union* entre les deux cantons catholiques de la Suisse française. Je suis heureux de le constater ici. Le canton de Vaud est digne de porter sur son armoirie: *liberté* et *patrie*, et Berne qui l'oppressa autrefois, de nos jours, reçoit de lui une leçon méritée, mais hélas! incomprise, inutile!

Le canton de Fribourg, comme on l'a dit à Morat et à Lausanne, donne aussi de grandes leçons de tolérance et de liberté à nos frères séparés persécutant des minorités catholiques et les écrasant sous le poids de leur odieuse et fratricide tyrannie.

Nous n'avons à cet égard et à aucun autre à recevoir des leçons de personne.... Notre enseignement populaire et supérieur peut rivaliser avec celui des autres pays... et nos étoiles filantes deviennent des astres radieux dans le pays des *lumières*... Au reste, après avoir souffert assez longtemps des attaques injustes la vraie lumière se fait sur notre pays et grâce aux hommes qui président à ses destinées, il y a en sa faveur un retour de sincère sympathie que nous nous efforcerons de mériter de plus en plus en puisant dans un plus grand amour de l'Eglise un plus grand amour de la liberté et de la Patrie.

Messieurs, nous comptons sur le Comité de votre Association pour que le canton de Fribourg établisse des liens d'une amitié vivante avec nos frères de la Suisse allemande, sur le terrain de l'éducation populaire chrétienne. L'avenir est dans l'éducation donnée aux générations naissantes, travailler pour inculquer à la jeunesse l'amour de la vérité, de la justice, de la liberté, de la patrie, de l'Eglise, cette patrie de l'Eternité, c'est bien mériter, de son pays. Mon toast donc à l'activité persévérante du Comité

de l'Association fribourgeoise des instituteurs pour hâter en faveur de la patrie, la fédération des instituteurs catholiques de la Suisse.

—
Toast de M. Ruffieux.

Si je cédaï à mon penchant naturel, je m'échapperais en accès de jovialité; mais je me sens forcé de faire violence à mon caractère, et de venir troubler par des notes discordantes l'harmonie de notre belle réunion en associant l'amertume des souvenirs aux douceurs du présent. Toutefois je me console d'avance de l'assombrissement momentané de vos esprits par la pensée que les nuages ont aussi leurs utilités; celle, entr'autres, de faire aimer davantage l'azur qui leur succède.

Il y a environ quatre ans (ce souvenir néfaste n'a, certes, pas déserté votre mémoire), un journal dans lequel les faux dieux de l'Olympe fédéral épanchent leurs longs espoirs et leurs vastes pensées, comme dit La Fontaine, mais plus souvent encore leurs haines, leurs rancunes, leurs animosités de vulgaires humains, le *Bund*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a fait à l'instruction publique du canton de Fribourg une guerre sans pitié ni merci; si nous n'avons pas tous mordu la poussière, tous nous avons été frappés.

Les correspondances si brutales reproduites par l'organe du septemvirat fédéral, correspondances aussi menteuses qu'insultantes pour notre population et notre gouvernement, représentaient le canton de Fribourg comme une Bétie suisse, situation qui constituait, disait-on, un danger pour la patrie. Le *Bund* a osé soutenir, avec la candeur qui fleurit dans ses bureaux, que chez nous, l'instruction publique n'existait qu'à l'état d'aspiration, de simulacre, et que le chardon était le légume favori des Fribourgeois.

La haute position des inspirateurs du *Bund*, le caractère semi-officiel du journal, sa grande publicité, donnaient à ses allégués une importance telle, que les esprits, les moins prévenus, les plus sympathiques même pouvaient s'y laisser prendre.

On ne tarda pas à savoir que l'auteur de ces dénigrements systématiques était un Suisse qui trouvait à Fribourg le pain que lui refusait son canton, et qui, serpent réchauffé au foyer fribourgeois, payait en ingratitude, c'est-à-dire en monnaie courante, le bienfait de l'hospitalité.

Après lui, d'autres enfants terribles de la démagogie, d'autres grands dignitaires de la truellerie, ont continué cette guerre de cannibales, déchaînée contre le canton de Fribourg en apparence, mais en réalité contre le catholicisme.

Il appartenait aux directeurs de l'instruction publique, attaqués

dans leur for, de relever le gant si insolemment jeté à un canton qui peut donner des leçons de dignité et de patriotisme, mais qui n'en reçoit pas.

M. Charles, d'abord, M. Henri Schaller, ensuite, n'étaient pas hommes à subir les fourches caudines des Prussiens du *Bund*: ils mirent flamberge au vent.

Leur langage calme, précis, empreint de l'élévation de leur caractère, la loyauté de leurs exposés, l'irrésistible logique de leur argumentation, ont laissé l'opinion publique sous le charme d'une justification victorieuse.

Le gouvernement a donc rempli son devoir, et continue de le remplir pour la plus grande satisfaction des intérêts intellectuels et moraux du canton, sous l'impulsion intelligente, énergique, féconde de M. Henri Schaller.

Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices, les avannies, les insultes, les calomnies lancées à la face du canton ont rejailli sur vous. Le sentiment des outrages reçus, renforcé du sentiment de la reconnaissance pour les efforts tentés en votre faveur, vous imposait des obligations. Vous avez répondu par une recrudescence de zèle dans l'accomplissement de vos pénibles devoirs: mais là ne doit pas se borner votre vengeance qui dans l'occasion devient un vrai morceau de roi.

Qu'il me soit permis d'utiliser ici une réminiscence historique:

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, disait à ses soldats exténués de succès, saturés de gloire: « Soldats de l'armée d'Italie! Vous avez gagné des batailles sans canons, traversé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers; vous avez beaucoup fait, mais ne vous reste-t-il plus rien à faire? » à mon tour, je vous dirai: « Soldats de l'instruction publique, vous aussi, vous avez traversé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers; vous avez avec vos modestes appointements de simples soldats, travaillé comme beaucoup de colonels ne travaillent pas toujours: vous avez beaucoup fait, mais il vous reste beaucoup à faire, et je crois être l'interprète du sentiment public en venant, nouveau Pierre l'Ermite, vous prêcher une croisade toute de patriotisme, vous prêcher la guerre sainte de la *revanche!*

Pour ceux que pourrait effaroucher la seule pensée de la guerre, je m'empresse d'ajouter qu'il ne s'agit pas ici de cette guerre impie, complice du néant, qui sème la dévastation et le deuil; qu'il ne s'agit pas ici de cette guerre brutale qui fauche toute une génération dans sa fleur, et détruit en un jour l'œuvre des siècles, non Messieurs; la guerre que je vous propose, c'est la noble guerre de l'émulation qui vivifie, dont les combinaisons stratégiques aboutissent au vrai progrès, dont les armes se façonnent dans les

ateliers de Gutenberg, et dont les champs de bataille sont des salles d'écoles.

Les lauriers que vous cueillerez dans ces luttes de la pensée ne se convertiront pas en cyprès; ils ne causeront pas le désespoir des familles, ils ne coûteront ni une goutte de sang, ni une larme à l'humanité: ils contribueront au contraire à son bien-être, à sa prospérité.

Ne nous berçons pas d'illusions: les illusions sont dangereuses; et n'adoptons pas l'optimisme de Pangloss qui voyait tout en beau et croyait que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ne nous laissons pas non plus imposer par ce dicton, faux-fuyant de la paresse, que la perfection n'est pas de ce monde; méditons plutôt cette vérité plus pratique « que les institutions humaines sont indéfiniment perfectibles. »

Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices, la tâche que vous impose la loi est rude, épineuse, ingrate, mais elle n'excède ni vos forces, ni votre dévouement.

La société vous a confié la haute mission d'instruire les enfants c'est-à-dire, de cultiver leur esprit. Mais à côté de la culture de l'esprit, il y a encore, comme dit Montaigne, l'institution morale de l'homme soit, la culture du cœur, ou l'éducation. Pour que l'éducation soit complète, j'ajoute qu'il faut quelque chose de plus, il faut encore la culture des manières.

En effet, si l'homme bien appris n'est pas toujours l'homme instruit, d'un autre côté, l'homme instruit n'est pas toujours l'homme bien appris. L'expérience journalière nous affirme que malgré le succès de l'enseignement de la morale et de la science, l'élève le mieux réussi présente encore habituellement un côté vulnérable, c'est-à-dire, qu'il ignore, en plus ou moins grande partie, le code du savoir-vivre. Un élève instruit et vertueux peut manquer à ce cérémonial de convenances qui consiste dans la manière civile, honnête, d'agir et de converser à l'école et hors de l'école. Les règles les plus vulgaires de la bienséance, beaucoup d'enfants dits de *bonnes familles*, ne les connaissent ou ne les pratiquent pas toujours.

Il faut donc à l'avenir que l'instituteur revête sérieusement la nouvelle fonction de maître de civilité, et qu'il supplée à l'incurie ou à l'ignorance des parents en pareille matière.

La revanche que je vous propose doit donc consister dans le déploiement d'une ardeur nouvelle et toujours croissante pour la culture de l'esprit, du cœur, et surtout des manières des élèves. Pour mieux motiver mon insistance sur ce dernier point, il me suffira de vous rappeler que la lèpre du militarisme envahit la Suisse et nous promet, comme don de joyeux avènement, à courte échéance, l'abrutissement de nos enfants, leur façonnement en

ours mal léchés, comme si la Suisse n'avait pas assez des usufruitiers de la fameuse fosse..... que vous savez!

Aux reproches que la malveillance fédérale a adressés et adresse encore à notre instruction publique, je me fais un devoir de répondre ici en affirmant qu'à l'heure présente, la plupart de nos écoles peuvent rivaliser avantageusement et de toutes manières avec les meilleures écoles des cantons qui chassent les évêques. Mais cela ne suffit pas. Il faut que dans un avenir prochain, aucun canton ne puisse, avec plus ou moins de raison, se targuer de supériorité au nôtre, au moins pour l'instruction primaire.

En ces temps d'égoïsme et de prostration morale, de sensualisme et de métamorphoses matérielles; dans le siècle de machines et de roues hydrauliques, de gaz et de locomotives, de chaudières et de pistons, de vapeur et d'électricité; sous le règne despotique de l'argent, du fer, de l'acier et du pétrole, montrez, messieurs les instituteurs, mesdames les institutrices, qu'il y a chez nous des caractères d'airain et des cœurs d'or; montrez qu'il y a chez nous des âmes capables de résistance vigoureuse, de foi persévérante, d'ardent patriotisme et de dévouement sans bornes au bien public.

Encore un mot, et j'ai fini.

Archimède, l'illustre géomètre de Syracuse, prétendait avoir découvert un levier auquel il ne manquait qu'une toute petite condition, un rien, pour qu'il pût soulever le monde: il lui manquait le POINT D'APPUI!

Archimède était né 300 ans trop tôt, et l'heure de la découverte n'avait pas encore sonné. L'incomparable levier, complété par la découverte du précieux point d'appui, a été remis en apanage au genre humain par Celui qui a laissé tomber de ses lèvres divines, comme une rosée céleste, ces ineffables paroles qui révèlent le secret tout entier de la vraie civilisation: « Laissez venir à moi les petits enfants! »

Ce grand levier, vous l'avez tous défini avant moi; ce grand levier, c'est la doctrine de JÉSUS-CHRIST, c'est la foi qui transporte les montagnes, c'est l'amour de Dieu et du prochain. Vous tous qui daignez m'écouter, vous, les très-honorés représentants d'un gouvernement selon notre esprit et notre cœur; vous, Messieurs les ecclésiastiques, que l'on retrouve, partout et toujours, à l'avant garde de la milice du dévouement; vous, les amis et protecteurs de l'enfance, qui tenez à honneur d'encourager et d'embellir nos réunions par votre présence; vous, Messieurs les instituteurs, Mesdames les institutrices, intrépides défricheurs des landes de l'humaine nature; nous tous qui n'avons qu'un cœur et qu'une âme, qui ne formons qu'un seul troupeau sous la houlette d'un seul pasteur; nous tous qu'une foi commune, que des principes communs, que des sympathies réciproques attirent

irrésistiblement à ces grandes assises du bien public, nous le possédons en commun ce grand levier dont la puissance est à Rome, la résistance à Berlin, mais le point d'appui dans tous les cœurs catholiques, et nous unirons nos efforts pour soulever le monde.

Messieurs les instituteurs, Mesdames les institutrices, je termine en vous adjurant de ne pas donner un démenti à nos espérances, et d'accueillir avec faveur le toast que je porte, du fond de mon âme, à la grande revanche du corps enseignant fribourgeois, c'est-à-dire à l'avenir de l'instruction publique dans le canton de Fribourg !

M. *L. Philipona* porte un toast à la fanfare qui réjouit la réunion des instituteurs fribourgeois, par l'exécution de ses ravissantes mélodies. La musique c'est l'harmonie.

Tantôt ce sont les notes douces et généreuses de la charité des hautes classes qui viennent s'allier aux notes aiguës de la douleur et du travail d'en bas. Parfois, ce sont les notes suaves de la prière et du sacrifice qui forment contraste avec les notes discordantes et criardes des blasphèmes et des passions des multitudes corrompues ; souvent, c'est le bombardon de la paix et de la liberté qui répond au cornet agaçant de la guerre et de la révolte.

Ceux qui se dévouent à l'éducation travaillent aussi à créer l'harmonie des facultés de l'homme et à les mettre à l'unisson avec les attributs de Dieu dont la vision sera notre destinée.

Il boit à l'avenir de la fanfare de Châtel.

M. *Collaud* remercie les autorités châtelaises pour la généreuse réception faite à l'Institution pédagogique fribourgeoise.

M. *Blanc-Dupont* rappelle au souvenir de l'assemblée le don offert par les deux cercles de Châtel : don aussi agréable au goût qu'à la vue et dont nous savourons aujourd'hui tout le parfum.

Le banquet terminé, des voitures attendaient les invités pour les reconduire à Palézieux.

La séparaation n'avait rien de triste. L'on se quittait content et heureux d'avoir appris à se connaître et à s'aimer ; satisfait surtout d'avoir appris à combattre pour la noble cause de l'éducation.

Instituteurs et institutrices catholiques, entrons résolument dans l'arène de l'apostolat par l'enseignement, et nous nous reverrons l'année prochaine pour puiser de nouvelles forces et nous édifier mutuellement.

